

AMAP'YON – Comité pâtes et farine
Maison de quartier de Saint André d'Ornay
55, chemin Guy Bourrieau
85000 LA ROCHE SUR YON
www.amapyon.info

Sébastien Guilhemjouan
L'Aubonnière
85310 Rives de l'Yon
07.76.69.95.44
sebastien.lafermeduloriot@gmail.fr

CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

Pâtes et farine

Pour la période d'avril 2023 à avril 2024

Le contrat ci-dessous ouvre à un crédit de pâtes et de farines :

« Les farines sont réalisées sur la ferme avec un moulin de type Astrié, sur meule de pierre.

Les pâtes sont réalisées avec de la farine de blé tendre (T80 semi-complète), de variété ancienne, dans une logique de préservation de ces mêmes variétés. Le blé est cultivé en Agriculture Biologique sous le label AB et la mention Nature et Progrès.

Les pâtes sont réalisées sans œufs et sont séchées lentement (12h) selon une recette de séchage propre à chaque type de pâtes. Cela permet une meilleure conservation, tenue à la cuisson et de retrouver le goût de blé. Les pâtes se conservent deux ans.

Le temps de cuisson varie entre 3 et 5 min selon le type de pâtes. »

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, à savoir :

Engagements de l'adhérent :

- Préfinancer la production
- Gérer le partage éventuel de ses commandes en cas de retard ou absence lors de la distribution
- Commander les produits à la distribution précédente (un mois à l'avance)
- Créditer régulièrement son compte pâtes/farine

Engagements de La Ferme du Lorient :

- Livrer chaque mois les produits commandés
- Etre présent aux distributions
- Etre disposé à accueillir des adhérents (demande préalable)
- Être transparent sur ses méthodes de travail

Engagement commun :

Informez le comité des soucis rencontrés

PRODUITS ET LEURS TARIFS (Conditionnements de 0,500 kg à 5 kg)

Pâtes : 6 euros/kg - Variétés : Rigatonis, Fusillis, Coquillettes, Nids du lorient (tagliatelles façonnées en nid)

Farine de blé tendre T80 : 2,50 euros/kg

Farine de sarrasin : 4 euros/kg

Tous ces produits contiennent du gluten (sauf la farine de sarrasin)

Ponctuellement, des produits issus de la ferme en fonction de la saison et des opportunités de fabrication pourront être proposés à des tarifs fixés en concertation avec le producteur (ex : pesto d'ail des ours...)

MODALITES DE PAIEMENT

A la signature du contrat, votre compte devra être crédité de : **25.00 €**

Le chèque de départ est établi à la signature du contrat pour créditer le compte. Les suivants seront établis dès que le compte atteindra 6.00€ (sauf fin de contrat).

Tous les chèques seront à libeller à l'ordre de « Sébastien Guilhemjouan »

COORDONNEES DE L'ADHERENT

Nom, Prénom :

N°adhérent AMAP :

Adresse :

Code postal :Ville :Tél portable :

Tél fixe : Adresse mail :

